

Lettre au syndic

Autor(en): **Marti, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **77 (1950)**

Heft 12

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-227470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lettre au Syndic

Paris, le 26 août 1950.

Cher papa,

Si Vérone se fit une réputation flatteuse en arbitrant les interminables querelles des Montaigu et des Capulet, Paris est en passe de la détrôner en célébrité, en comptant placidement les coups du match qui oppose, dans un combat sans merci, les autobus au métropolitain. Réunis en régie autonome, ces deux moyens de transports « bien parisiens » qui représentent le plus spectaculaire déficit qui se puisse payer, s'en renvoient la responsabilité avec cette grâce particulière que les petits marquis du dix-septième siècle déployaient au jeu de paume.

Buffet se devait, en arrivant à Paris, de prendre position. C'était faire preuve du plus délicat parisianisme. Après un rapide examen de la question, il se décida pour l'autobus, moyen de transport infiniment démocratique avec sa classe unique et sa permission de fumer. De ce jour, il ne fut plus question de prendre le métro.

Nous pensions avoir définitivement réglé la question et nous n'en aurions même jamais reparlé, si un incident fâcheux ne nous avait pas amené, lundi dernier, à reconsidérer notre point de vue.

Nous venions d'accompagner au train de Quimper une journée de joyeux compatriotes et nous attendions, de fort bonne humeur, qu'un de nos chers autobus veuillent bien nous prendre en charge. Il en passa cinq, qui tous étaient complets, et il nous fallut attendre une demi-heure pour en trouver un qui daigne nous accepter. Nous nous installâmes, comme à l'ordinaire, sur la plate-forme arrière et Buffet sortit de sa poche-revolver le magnifique portefeuille en cuir marocain repoussé acheté à Fez, dont il tira négligemment un billet

de mille francs qu'il tendit à l'employé. S'il avait brandi une arquebuse, l'effet produit sur le receveur n'aurait pas été plus violent. Celui-ci grommela, avec la gentillesse d'un roquet à qui l'on enlève son os :

— Je n'ai pas de monnaie !

La réplique de Buffet ne se fit pas attendre :

— Moi non plus !

Le receveur rugit de plus belle :

— Eh bien allez en faire, moi je ne suis pas millionnaire !

Buffet se redressa. Quand il se redresse dans les grandes occasions, il s'identifie à Guillaume Tell face à Gessler, au Théâtre du Jorat. Il reprit :

— Je ne vous permets pas de me parler sur ce ton. Vous ne savez sans doute pas à qui vous avez à faire.

L'autre ne devait pas le savoir, en effet, puisqu'il répond sans respect :

— Je m'en fous. Je ne suis pas tenu de faire de la monnaie. C'est en toutes lettres dans le règlement !

— Où est-il ce règlement ? demanda Buffet.

L'autobus s'était arrêté et personne ne bronchait. Une atmosphère chargée d'électricité envahissait la plate-forme. On sentait que si quelqu'un s'était avisé d'allumer une cigarette, le véhicule aurait explosé.

Le receveur entraîna Buffet à l'intérieur et lui désigna d'un doigt rageur un panneau blanc appliqué au-dessus de la fenêtre, sur lequel s'étendaient, en caractères gras, les vingt-deux articles du règlement. Buffet se plaça à bonne distance, et sortant ses lunettes, il commença de lire lentement et à mi-voix. Lorsqu'il fut arrivé à l'article ayant trait au change des billets

de banque, il articula posément, à l'usage de l'auditoire :

— C'est un règlement pour va-nu-pieds ! Ces messieurs de la compagnie auraient-ils peur, en acceptant les billets de mille francs, que ça comble le déficit ?

Ce qui fit beaucoup rire. Et, se penchant vers un vieux monsieur mal vêtu qui le contemplait bouche-bée, Buffet lui glissa son billet de mille francs dans la main.

— Tenez, mon brave, dit-il, voilà pour vous acheter un autobus le jour de la vente aux enchères qui suivra la faillite prochaine. Mais faites bien attention, ne vous en laissez pas refiler un qui n'ait pas de règlement : vous ne pourriez pas le faire démarrer.

Puis, sur ces propos qui achevèrent de mettre la foule en joie, nous descendîmes allègrement, suivis du murmure admiratif qui accompagne la sortie des grands comédiens.

Buffet était radieux.

— Je crois, me dit-il, que je me suis assez bien comporté. Mais ils ne l'emporteront pas en paradis leur satané autobus. A partir de demain, je resquille jusqu'à ce que j'aie récupéré mes mille francs.

Le lendemain, Buffet commençait en effet sa « cure de récupération ». Il montait gaillardement dans l'autobus 62 à Alésia et en descendait, sans avoir payé, à Vaugirard, où un inspecteur assermenté en civil lui mettait la main au collet et lui infligeait, après un échange de propos que je ne rapporterai pas, vu l'orthographe difficile, une contravention représentant six fois le prix du voyage.

Depuis cet incident regrettable, Buffet marche beaucoup. Il prétend que c'est excellent pour les bronches !

Ton fils affectionné : Justin.

p. c. c. Claude Marti.

MOTS CROISÉS

Résultats du concours de juillet

Trois concurrents seulement sont parvenus à remplir leur « grille » juste et conformément à la « grille originale ». Ils ont droit à un abonnement transmissible. Ce sont :

Mme Renée Heer, professeur, av. Dapples 38, Lausanne.

M. A. Michaud-Mercier, Orbe.

M. Albert Moret, Huémoz sur Ollon.

Bravo, car le « Mots croisés » renfermait de bien amusantes subtilités de sens.

Mais le plaisir n'est-il pas précisément de vaincre la difficulté, comme l'affirme un des concurrents.

Les gagnants voudront bien faire connaître l'adresse de l'abonné de leur choix à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Dix nouveaux abonnements transmissibles viendront récompenser ceux qui nous enverront la « grille » ci-après remplie correctement d'ici au 31 août.

N.B. — Vous avez raison, M. Claude Pahud, c'est par erreur que l'on vous a domicilié à

— « Clarens » au lieu de « Lucens » et vous avez droit à un abonnement transmissible pour le concours de mai. Toutes nos excuses.

Cher M. J. Corbaz, bien reçu votre amusant « mots croisés » à la vaudoise. C'est avec plaisir que nous le publierons à l'occasion. A vous l'expression de nos bons souvenirs.

Un concurrent de Moudon ayant droit à un abonnement transmissible nous prie de le lui adresser. Or, nous avons bien spécifié que les abonnements transmissibles ne peuvent être adressés par l'abonné-concurrent qu'à une autre personne que lui-même.

Solution du problème de juillet :

Horizontalement : 1. Talonnettes. — 2. Tom-pouce. — 3. Feu ; ra. — 4. Elier ; sieur. — 5. Nés ; étisie. — 6. Atever. — 7. Troc. — 8. (inv.) mer ; sapalon. — 9. Et ; Regina. — 10. Roi ; er ; mal. — 11. Bossu ; égaré.

Verticalement : 1. Fenêtre. — 2. Atèle ; retro. — 3. Louis ; om ; os. — 4. Om ; ic ; ris. — 5. N.P. ; ré ; se. — 6. Noé ; tapage. — 7. Eu ; sit ; pire. — 8. T.C. ; Iseran. — 9. Té ; (inv.) vie ; lama. — 10. Ruée ; ar. — 11. Star ; ronfle.